

FICHE D'INFORMATION DE TRAVAUX N°10

RD194 Réparation du Pont du Bonhomme

Franchissement du Blavet

Communes de Lanester et Kervignac



MAI 2020

DIRECTION DES ROUTES
ET DE L'AMÉNAGEMENT
Service Grands Travaux
Neufs et Ouvrages d'Arts /
Agence Technique
Départementale Sud-Ouest

Objet de l'opération :

Dans le cadre du suivi et de l'entretien du patrimoine ouvrage d'art départemental, le département du Morbihan réalise des travaux de réparation et de mise en sécurité du Pont du Bonhomme, pont permettant à la RD194 de franchir le Blavet entre les communes de Lanester et Kervignac. Le coût des travaux entièrement financé par le département s'élève à environ 2 M€.

Démarrés au cours du mois de septembre 2019, ces travaux de réparation vont consister à la rénovation de l'ensemble de l'ouvrage et la refonte des superstructures afin de modifier la plateforme routière pour la réalisation de voies latérales sécurisée mixtes piétons-cycles, tout en préservant les possibilités de circulation agricole.

Objet prioritaire de l'information :

En accord avec l'ensemble des partenaires (villes de Kervignac et Lanester, Lorient Agglo, Région), une coupure complète de circulation entre le 10 juin et 24 juin 2020 avec déviation de circulation routière, piétonne ou cycliste, compte-tenu du réaménagement complet de la surface de l'ouvrage. **La coupure démarrera à partir de 21h00 le 09/06/20.**

Reprise du chantier dans le contexte du COVID 19

L'entreprise n'avait pas pu poursuivre le chantier en raison de la pandémie COVID19.

L'ensemble de la chaîne des intervenants (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises, coordonnateur sécurité) s'est mis d'accord sur une reprise du chantier, conformément au guide de l'OPPBTP (organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) sorti le 2 avril dernier et au processus défini permettant de vérifier que toutes les conditions sanitaires étaient remplies pour permettre une reprise de l'activité sur le site concerné.

Plan de situation



Organisation initiale des travaux de réparation de l'ouvrage

L'ordre de service des travaux de réparation de l'ouvrage a été notifié le 2 septembre 2019, pour une durée prévisionnelle de 10 mois.

Les conditions d'exploitations pendant la durée des travaux :

- phase 1 : 3,5 mois – alternat par feux – limitation de tonnage à 20 t
Mise en place d'une déviation par RN 165 pour les véhicules de plus de 20 t.
- phase 2 et 3 : 2,5 mois + 1,5 mois – alternat par feux sans limitation de tonnage
- phase 4 : coupure de circulation pendant 2 semaines pour réfection de l'enrobé et mise en œuvre des dispositifs de sécurité
Mise en place d'une déviation par RN 165 pour tous les véhicules, hors véhicules lents
Mise en place d'une déviation par RD pour les véhicules lents
- phase 5 : 2 mois – alternat par feux sans limitation de tonnage

La gestion des feux intégrera les trafics différents selon les plages horaires

matin : sens Kervignac -> Lanester prépondérant

midi : trafic équilibré

soir : sens Lanester -> Kervignac prépondérant

Les séquences des feux seront adaptées au moment du chantier, suivant les possibilités, en fonction des constats de remontée de file.

Avancement du chantier

Les installations principales de chantier ont été réalisées côté Lanester.

Les feux d'alternat et les dispositifs de sécurité provisoires du chantier ont été mis en place le 23 septembre 2019.

Mise en place des installations de chantier et des balisages.



Réparation du tablier: face aval: terminé - face amont: terminé
à faire : tête de béquilles



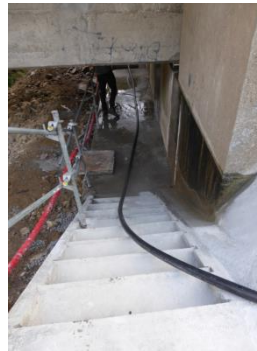
Travaux de nettoyage et de réparation des pieds de béquille rive droite et rive gauche : en cours



Protection latérale des corniches: face aval : terminé - face amont: suspendus du fait de la pluviométrie
Décapage et remise en peinture du garde-corps: travaux suspendus du fait de la pluviométrie



Sécurisation des culées et vérinage et changement d'appareils d'appui



Travaux d'adaptation des trottoirs : en cours de finition



Planning indicatif des travaux

Le 17 mars 2020, la société BOUYGUES TP RF a décidé de l'arrêt de l'activité du chantier de réparation du pont du Bonhomme conformément aux directives gouvernementales de confinement mais également dans un souci de protection du personnel de chantier du fait de l'épidémie COVID19.

Le planning initial prévoyant une coupure complète de circulation pendant les vacances de Pâques, du 14 au 25 avril 2020 n'a pas pu malheureusement être respecté.

Les services départementaux ont travaillé en collaboration avec BOUYGUES TP RF pour reprise de chantier et une réorganisation du planning général des travaux en prenant en compte toutes les mesures de protection du personnel contre l'épidémie COVID19.

Le planning prévisionnel de la fin d'opération est le suivant :

- 23 avril 2020 : rétablissement de la signalisation par alternat ;
- du 27 avril au 9 juin 2020 : travaux sous alternat ;
travaux d'aménagement des superstructures : hydrodémolition des trottoirs, travaux préparatoires des bandes cyclables latérales, nettoyage et remise en peinture des garde-corps, protection des corniches,...
- **du 10 juin au 24 juin 2020 (à compter de 21h00 le 9/06/20 pour des questions pratiques de préparation) : travaux sous coupure complète de circulation – mise en place d'une déviation – sous réserve des conditions météorologiques.**
rabotage de chaussée, réfection d'enrobé, pose des joints de chaussée, construction des dispositifs de sécurité latéraux (MVL et glissières de sécurité), mise en place des feux de signalisation permanents pour gestion des circulations agricoles, signalisation horizontale,...
- du 25 juin au 3 juillet 2020 : travaux sous alternat
travaux de finalisation d'aménagements (pose de lisse de MVL,...), repli des installations de chantier.

Information et déviations durant les travaux de réparation

Depuis la reprise du chantier le 23 avril dernier, l'alternat de circulation est rétabli. Une voie de circulation, gérée par alternat, sera maintenue en circulation pendant l'ensemble des phases de travaux, en dehors de la future période de coupure. Il se prolongera jusqu'au 9 juin 2020 puis sera rétabli du 25 juin au 3 juillet.

Le système de cadencement des feux permet de satisfaire globalement les trafics de pointe du soir et du matin en moyenne annuelle pour les jours ouvrés.

Ces dispositions devraient minimiser les perturbations au droit de ce chantier.

Une nouvelle période de coupure complète de circulation est programmée du 10 juin au 24 juin 2020

Les travaux de rénovation de l'ouvrage nécessiteront la mise en place d'une déviation suivant le plan ci-dessous, pour tous les véhicules



Gestion de la circulation des engins agricoles et véhicules de grande largeur après travaux

Le profil en travers sur ouvrage permettra d'aménager :

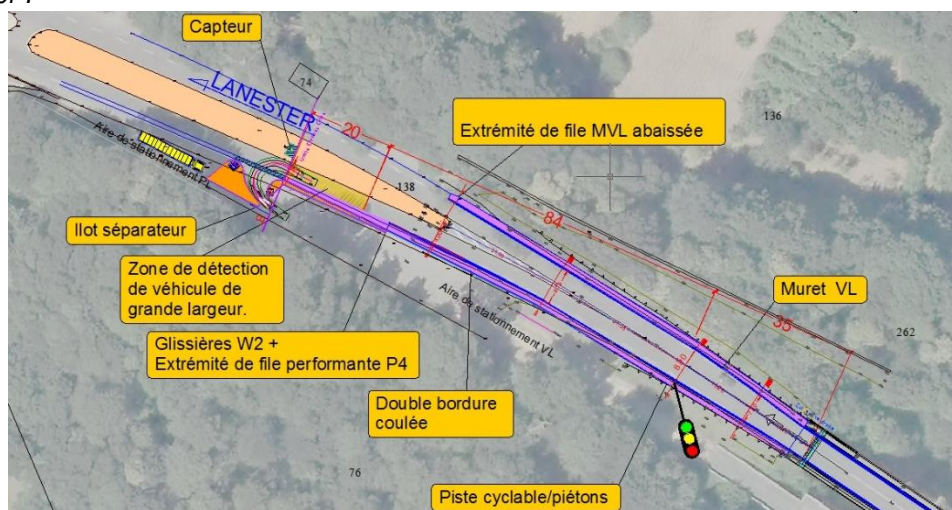
- 2 bandes latérales partagées dédiées aux piétons et aux cycles, protégées par un dispositif de sécurité MVL
- une chaussée de largeur réduite à 6.00m

Afin de faciliter le franchissement des engins agricoles et véhicules de plus de 3,00m de largeur, le département a retenu la solution d'une gestion de la circulation par feux permanents asservis à des détecteurs de largeurs de véhicules, implantés côtés Lanester et Kervignac.

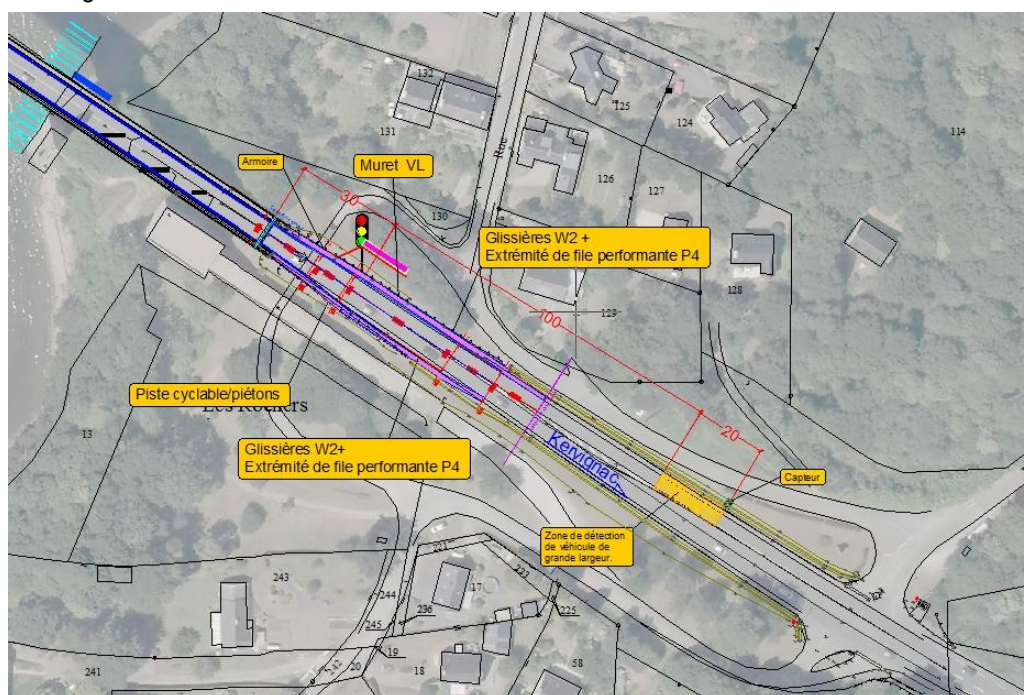
Les feux seront en mode « clignotant » en permanence, mais lorsqu'un véhicule de grande largeur sera détecté, le système déclenchera un alternat automatique de la circulation permettant un franchissement unidirectionnel.

L'aménagement se présentera de la façon suivante :

Côté Lanester :



Côté Kervignac :



Modalités de transports alternatifs en liaison avec les autorités organisatrices de transports

Le conseil départemental a concerté avec les autorités organisatrices de transports que sont Lorient Agglomération et la Région, pour coordonner les moyens alternatifs au mode routier, afin de minimiser l'impact et permettre ainsi aux usagers de choisir le mode adapté à leurs besoins.

Transports scolaires

Lorient Agglomération maintient les deux passages du matin sur les lignes 160 et 161.

A partir du 11-12 mai, il est prévu que les services de transports scolaires des primaires redémarrent et à compter du 18 mai ceux des collégiens (6ème-5ème uniquement dans un premier temps).

Pour les 4ème-3ème et pour les lycéens, l'organisation des transports scolaires n'est à ce jour pas encore définie.

Plus d'infos sur :

<https://www.breizhgo.bzh/>
<https://morbihan.transdev-bretagne.com>

Transports collectifs : bus, liaisons maritimes et TER :

Le chantier n'impacte aucune ligne de transport collectif de Lorient Agglomération.

Lorient Agglomération rappelle que les liaisons maritimes permettent de rejoindre facilement Lorient notamment sur la liaison partant de Locmiquelic (Pen Mane).

Il est préconisé, pour ceux qui peuvent bénéficier d'horaires aménagés ou décalés, de privilégier des horaires variés (départs tous les quarts d'heure entre 7 et 9 heures) et de ne pas concentrer les déplacements sur le départ de 7h33 sur la ligne B1 (Pen Mané - Quai des Indes), qui est le plus chargé.

Ils peuvent également emprunter la ligne B2 (Port-Louis La Pointe – Port de Pêche), qui bénéficie de bonnes réserves capacitaires et qui sont en correspondances, côté Lorient, avec des lignes de bus à destination du centre-ville ou des lycées.

La ligne B3 dessert le Port de Pêche à partir de Locmiquelic Ste Catherine, tous les 15 minutes de 6h à 8h30.

Plus d'infos sur : <https://www.ctrl.fr/>

Solutions alternatives de déplacement : Covoiturage ; TER :

Pour des raisons sanitaires, le covoiturage n'est pas préconisé dans le contexte de pandémie COVID.

Plus d'infos sur :

<https://www.ouestgo.fr/>

Sur le site www.breizhgo.bzh, vous pourrez également retrouver les horaires des trains (notamment entre Vannes et Lorient) et des autres lignes de cars gérés par la Région Bretagne.

<https://www.breizhgo.bzh/> et <https://morbihan.transdev-bretagne.com>

Cellule de veille :

Les communes de Locmiquelic, Port-Louis, Riante, Gâvres et Lanester, et Lorient Agglomération, en lien avec l'exploitant de son réseau de transports collectifs, ont mis en place une cellule de veille dont le rôle sera d'observer les pratiques que vont adopter les personnes afin d'apporter des réponses ciblées aux problèmes qui auraient été identifiés. Une période d'observation d'environ deux semaines est nécessaire pour mesurer ces problèmes.

Plus particulièrement, les conditions de franchissement du Pont du Bonhomme par les lignes scolaires 160 et 161, ainsi que les incidences d'une détérioration possible des conditions de franchissement du pont Jehanne La Flamme à Hennebont, sur le réseau CTRL, feront l'objet d'un suivi particulier.

Vigilance sur alternat par feux

La gestion des feux intègre les trafics différents selon les plages horaires

- matin : sens Kervignac -> Lanester prépondérant
- midi : trafic équilibré
- soir : sens Lanester -> Kervignac prépondérant

Les séquences des feux sont préprogrammées.

Cependant, dans un souci d'optimisation des flux, le dispositif est équipé de caméras radars permettant de basculer la circulation dans le sens opposé en l'absence de véhicule détecté.

L'attention des usagers est donc attirée sur la nécessité de vigilance au moment du passage des feux au vert pour ne pas laisser trop de distance entre véhicules successifs, qui pourrait être identifiée par le radar comme une absence de véhicule.

Communication

La fiche d'information travaux sera mise à jour périodiquement et sera publiée afin de prévenir des éventuelles contraintes de chantier à la circulation.



Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers : restez vigilant et respecter les agents qui interviennent sur les chantiers dans le but d'améliorer les conditions de circulation.

Contacts

Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement

Contact avec les élus ou la presse :

Davy DANO (cabinet) : 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 – email : xavier.domaniecki@morbihan.fr

Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

Message par courrier à M. le Président du conseil départemental

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

routes@morbihan.fr

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.